

**DCM N° 29 /2024**

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai , à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

MEMBRES PRESENTS : MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CURCIO Véronique - DEPLANTE Benjamin - LEMAIRE-LÉVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme ALPE Martine (procuration donnée à Mme LEMAIRE-LÉVY Florence).
- M. CLÉMENT Pierre-Benoît (procuration donnée à M. CLAPPIER Yves).
- Mme COMBET-BLANC Françoise (procuration donnée à Mme BIGNARDI Martine).
- Mme DEJEAN Jocelyne (procuration donnée à M. LAZZARO Dominique).

Mme BIGNARDI Martine a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

24/05/2024

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

03/06/2024

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

18/06/2024

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

18/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- * EN EXERCICE : 14
- * PRESENTS : 10
- * VOTANTS : 14

OBJET : EMBAUCHE AGENTS C.D.D. INTERIM POUR BESOINS OCCASIONNELS A PARTIR DU 03/06/2024 PAR LE BIAIS DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE, SERVICE INTERIM

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des différents besoins de la Commune au niveau de l'embauche d'agents CDD INTERIM pour besoins occasionnels à partir du 03/06/2024.

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Vu le Décret N° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'Article 136 de la Loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix POUR,

- **AUTORISE** l' embauche d'agents C.D.D. INTERIM pour besoins occasionnels à partir du 03/06/2024 par le biais du CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE, service INTERIM.
- **AUTORISE** le CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE, service INTERIM, à rédiger les Contrats de Travail à Durée Déterminée correspondants à nos demandes.

**FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus
POUR COPIE CONFORME, 17 JUIN 2024.**

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Mme BIGNARDI Martine,

Secrétaire de Séance